



**Remorques de catégories O1 et O2 usagées importées non conformes à
à une réception par type nationale française ou une réception européenne**
Imported O1/O2 trailer non-compliant with a French or a European type approval

VÉHICULES CONCERNÉS

Remorques usagées importées depuis l'Espace Économique Européen, de PTAC inférieur à 3 500 kg, non freinées ou équipées d'un frein à inertie.

Pour les remorques neuves ou ne provenant pas de l'EEE, voir fiche [RI01.4](#)

CONCERNED VEHICLES

Imported trailers from the European Economic Area with a gross weight less than 3500 kg, unbraked or equipped with an overrun brake.

For new trailers or not from the EEA, see form [RI01.4](#)

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

NECESSARY FILES FOR THE APPLICATION

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
Application form issued by the applicant (see annex 1)
- Pièce 2 Attestation établie par le constructeur ou son représentant établissant la conformité partielle ou la non-conformité à la réglementation française ou européenne
Certification issued by the manufacturer or his representative establishing partial conformity or non-compliance with French or European regulations
- Pièce 3 Notice descriptive simplifiée du véhicule (cf. modèle annexe 2).
Vehicle details (see annex 2)
Ce document doit être accompagné par tout autre document technique pouvant justifier certaines caractéristiques de la notice.
This document must be accompanied by any other technical document that may justify some characteristics.
- Pièce 4 Bulletin de pesée du véhicule a vide en ordre de marche : pesée totale véhicule non attelé et pesée de l'essieu, véhicule attelé. Réservoirs (eau, gaz) pleins le cas échéant.
Unloaded vehicle with full tanks (water, gas, if any) weighing report. Total weight and axle weight (coupled trailer).
- Pièce 5 Relevé des marquages réglementaires (cf. modèle annexe 3 ou fournir des photos)
Survey of the approval and statutory marks (see annex 3 or provide pictures).
- Pièce 6 Calcul de répartition de masse (cf. modèle annexe 4 ou 5)
Loads distribution calculation (see annex 4 or 5).

Pour un véhicule usagé muni d'un titre de circulation :

For a used vehicle with a registration certificate:

- Pièce 7 Titre de circulation du véhicule dans le pays de provenance
Title of vehicle circulation in the country of origin

Ou / or

Document officiel prouvant l'origine de propriété du véhicule et certifiant que le titre de circulation du véhicule a été retiré par le pays d'origine,

Official document proving the origin of ownership of the vehicle and certifying that the vehicle circulation document has been withdrawn by the country of origin;

En l'absence de titre de circulation, il conviendra de fournir en pièce complémentaire :

In the absence of a circulation document, it will be necessary to provide in complementary part:

Titre de propriété
Ownership title

Ou / or

Toute pièce officielle (ou copie conforme en cas de perte) permettant de caractériser le véhicule
Any official document (or true copy in case of loss) sufficient to characterize the vehicle

Ou / or

Certificat international en cours de validité délivré par les autorités du pays d'origine
Valid international certificate for vehicle issued by the authorities of the country of origin

Pour un véhicule usagé réceptionné dans le pays d'origine mais non soumis à immatriculation

For a used vehicle approved in the country of origin but not subject to registration

- Pièce 7 Titre de propriété

Ownership title

Ou / or

Certificat de conformité d'origine ou un duplicata établi par le constructeur du véhicule ou son représentant

Certificate of conformity of origin or a duplicate issued by the vehicle manufacturer or its representative

Pour un véhicule usagé réceptionné dans le pays d'origine après le 30 juin 2015

For a used vehicle approved in the country of origin after 30/06/2015

- Pièce 7 Fiche de réception individuelle conforme à l'article 24 de la directive européenne 2007/46

Individual approval certificate congruent with Article 24 of the European directive 2007/46

ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE PRÉSENTS OU MIS EN CONFORMITÉ

ELEMENTS TO BE PRESENT OR MADE COMPLIANT

- Dispositifs de protection arrière
Rear underrun protective device
- Plaques d'immatriculation arrière
Rear registration plates
- Freinage des remorques
Trailer braking
 - dispositif de freinage si PTAC supérieur à 750 kg
braking device if the gross weight is superior to 750 kg
 - freinage automatique en cas de rupture d'attelage
sauf si PTAC inférieur ou égal à 1 500 kg et un seul essieu : attache secondaire empêchant le timon de toucher le sol et assurant un guidage résiduel en cas de rupture d'attelage si absence de freinage automatique.
automatic brake in case of coupling failure
except if gross weight inferior to 1 501 kg and only one axle: secondary attach preventing the drawbar from hitting the ground and providing residual guidance in case of coupling failure
- Plaques réglementaires
 - plaque constructeur conforme au [Code de la route](#)
manufacturer's statutory plate compliant with R.317-9
 - frappe à froid du numéro d'identification
stamped identification number
- Éclairage/signalisation conforme à l'[Arrêté du 16 juillet 1954](#) ou règlement ECE 48R05 ([résumé](#))
Lighting and signage
- Systèmes anti-projections (ou recouvrement des roues)
Spray suppression systems
- Pneumatiques (indices de [charge](#) et [vitesse](#))
Tires (load and speed indexes)
- Masses et dimensions du véhicule : inférieures aux [limites fixées par le Code de la route](#)
Vehicle masses and dimensions : lower than the limits fixed by the Code de la route
- Dispositif d'attelage conforme à la directive 94/20/CEE ou règlement ECE 55R01
Mechanical coupling
- Caravane : conformité de l'installation gaz aux normes EN 721 et EN 1949, et de l'aménagement
Caravan : conformity of the gas installation and the layout

PRÉVOIR LORS DE LA PRÉSENTATION DU VÉHICULE

Le coût de la réception est de 86,90 € (euros) à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DREAL

*The fee for the reception is 86.90 € (euros) to be paid on the day of the presentation of the vehicle, **only** by check to the order of the RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DREAL*

RECOMMANDATIONS

- L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.

The instruction of the file is based on the supply of photocopies perfectly legible. However, the originals of the documents in the file must be presented at least at the time of the presentation of the vehicle.

- Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DREAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.

The appointment for the examination of the vehicle will be scheduled by the DREAL only after submission of a complete duly informed file as indicated above.

- Il sera procédé à une évaluation de la conformité du véhicule après examen du dossier et vérification du véhicule. La DREAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.

An assessment of the vehicle's conformity will be made after examining the file and checking the vehicle. The DREAL may, if necessary, request additional documents.

- Si votre remorque a obtenu une réception européenne aucune réception à titre isolée ne sera effectuée.
- Si l'immatriculation n'est pas directement possible auprès de l'ANTS, le constructeur doit au préalable obtenir un CNIT auprès de l'UTAC.

If your trailer has been granted a European approval, no individual approval is needed. If the registration is not directly possible, the manufacturer has to obtain a CNIT from the UTAC first.

IMMATRICULATION DU VÉHICULE

VEHICLE REGISTRATION

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet :

The complete list of documents needed to register your vehicle can be found on the website <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

UNION EUROPÉENNE & ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

- Les États membres de l'Union européenne (UE) sont les suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- Les pays de l'Espace économique européen (EEE) sont les suivants :

Les États membres de l'Union européenne ainsi que les pays ci après : Islande, Liechtenstein, Norvège.

Pour les véhicules importés non conformes de l'UE ou de l'EEE, la présente fiche tient compte des principes du droit communautaire introduits par la Communication interprétative 2007/C68/04 du 14 février 2007 de la Commission Européenne concernant les procédures d'immatriculation des véhicules originaires d'un autre État membre.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT / MOVEMENT TRANSMISSION

Non concerné / *Not concerned*

5. SUSPENSION / SUSPENSION

5.1 Suspension avant / *Front suspension* :.....

5.2 Suspension arrière / *Rear suspension* :.....

6. DIRECTION / STEERING

Non concerné / *Not concerned*

7. FREINAGE / BRAKING

7.1 Frein de service / *Service brake*

sur l'essieu 1 / *On the first axle* :.....

sur l'essieu 2 / *On the second axle* :.....

sur l'essieu 3 / *On the third axle* :.....

7.3. Frein de secours / *Emergency brake*

7.3.1. Frein en cas de rupture d'attelage :.....

Brake in case of coupling failure

7.4 Frein de stationnement / *Parking brake* :.....

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues / *Transmission of the forces to the wheels*

7.5.1. Frein de service / *Service brake* :.....

7.5.2. Frein de secours / *Emergency brake* :.....

7.5.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage :.....

Brake in case of coupling failure

7.5.3. Frein de stationnement / *Parking brake* :.....

7.6. Assistance des freins / *Brake assistance*

7.6.1. Frein de service / *Service brake* :.....

7.6.2. Frein de secours / *Emergency brake* :.....

7.6.3. Frein de stationnement / *Parking brake* :.....

7.8. Type de freins / *Brake types*

7.8.1. Frein de service / *Service brake*

7.8.1.1. Sur l'essieu 1 / *On the first axle* :.....

7.8.1.2. Sur l'essieu 2 / *On the second axle* :.....

7.8.1.3. Sur l'essieu 3 / *On the third axle* :.....

7.8.2. Frein de secours / *Emergency brake* :.....

7.8.3. Frein de stationnement / *Parking brake* :.....

8. CARROSSERIE / BODYWORK

8.1 Type de carrosserie / *Type of bodywork* :.....

8.2. Matériaux constituant la carrosserie / *Bodywork materials* :.....

8.5. Nombre de portes / *Number of doors*

8.5.1 Nombre de portes latérales / *Number of lateral doors* :.....

8.5.2 Nombre de portes arrière / *Number of back doors* :.....

8.5.3. Fermetures / *Locking*:.....

8.7.1 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :.....

Glazing material

8.10.2 Dispositif anti-encastrement arrière :.....

Rear underrun protective device

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION / LIGHTING AND LIGHT-SIGNALING

9.3 Feux de position / *Position lamps*

9.3.1 Avant / *Front* :.....

9.3.2 Latéraux / *Side* :.....

9.4 Feux de position Arrière / *Back position lamps* :.....

9.5 Indicateurs de changement de direction / *Direction indicators*

9.5.2 Arrière / *Back* :.....

9.5.3 Latéraux / *Side* :.....

9.6 Feux stop / *Stop lamps* :.....

- 9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation :.....
Registration plate lighting
- 9.8 Dispositifs réfléchissants / *Reflecting devices*
 - 9.8.1 Avant / *Front* :.....
 - 9.8.2 Arrière / *Back* :.....
 - 9.8.3 Latéraux / *Side* :.....
- 9.9 Feux de détresse / *Warning lamps* :.....
- 9.10 Feux de marche arrière / *Reversing lamps* :.....
- 9.11.2 Feux de brouillard arrière / *Back fog lamps* :.....
- 9.12 Feux d'encombrement / *End-outline lamps*
 - 9.12.1 Avant / *Front* :.....
 - 9.12.2 Arrière / *Back* :.....
- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière :.....
Rear complementary signaling device
- 9.14 Feux spéciaux / *Special lamps* :.....

10. DIVERS / MISCELLANEOUS

10.1. Accessoires / *Accessories*

Préciser la présence éventuelle de moteur, leur puissance et conformité à la 97/68/CE.

Eventual engine power and compliance with 97/68/CE

.....

10.1.6 Extincteur / *Fire extinguisher* :.....

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur :.....

Position of the manufacturer plate

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :.....

Position of the stamped identification number

Date :

Signature :

Nom, prénom, qualité du signataire :

ANNEXE 3
RELEVÉ DES MARQUAGES EXISTANTS
SURVEY OF THE APPROVAL AND STATUTORY MARKS

Plaque constructeur / statutory plates

Marque / <i>make</i>	
Type	
Numéro de série / <i>serial number</i>	
PTAC / <i>maximum laden mass</i>	kg
0	kg
1	kg
2	kg

Dispositif d'attelage / coupling device

	Tête / <i>coupling head</i> Anneau / <i>draw-bar eye</i>	Timon / <i>draw-bar</i>
Marque / <i>make</i>		
Type		
Numéro d'homologation / <i>approval number</i>		
S		
D / Dc		

Essieu / axle

Marque / <i>make</i>	
Type	
PTAC / <i>maximum laden mass</i>	kg

Commande de frein / brake control device

Marque / <i>make</i>	
Type	
Numéro d'homologation / <i>approval number</i>	
PTAC (GA) / <i>maximum laden mass</i>	De kg à kg
S	
D / Dc	

Frein / brake (marque présente sur la flasque)

Marque / <i>make</i>	
Type	
Numéro d'homologation / <i>approval number</i>	

Fait àle.....

Signature

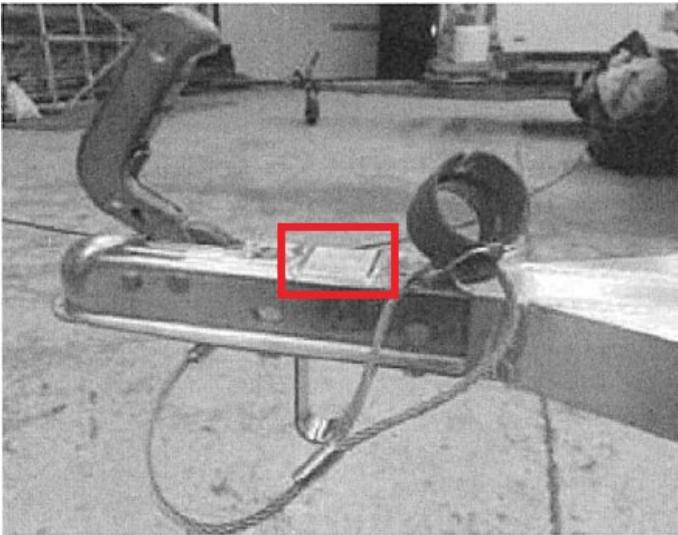
Exemples de marquages réglementaires destinés à aider le demandeur à remplir l'annexe 3

Plaque constructeur / Statutory plates



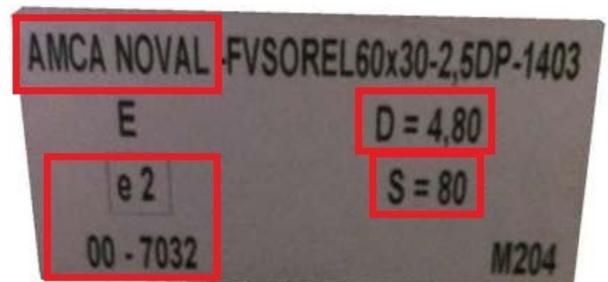
Marque : Hango Trailers
 Numéro de série :
 000FRANCE1901964A
 PTAC : 750 kg
 0 : 75 kg
 1 : 750 kg

Tête d'attelage / Coupling head



Marque : ZSK
 Type : 750J
 Homologation : E4-55R-010027
 S : 75
 D : 72

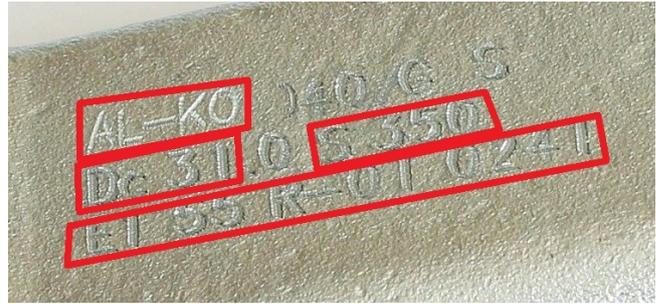
Flèche / draw-bar



Marque : AMCA NOVAL
 Numéro d'homologation : e2-00-7032

D : 4,80
 S : 80

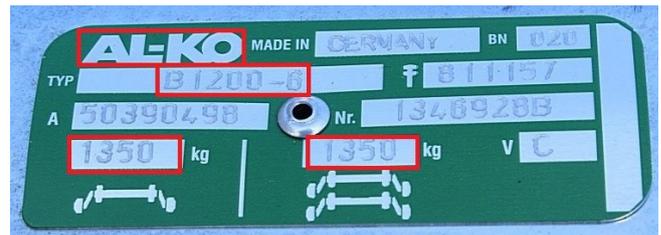
Anneau / draw-bar eye



Marque : Al-Ko
Numéro d'homologation : E1- 55R01-0241

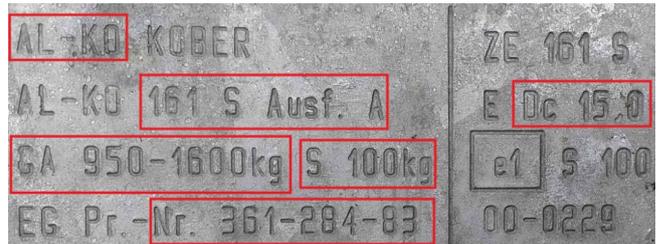
D : 31,0
S : 350

Essieu / axle



Marque : AL-KO
Type : B1200-6
PTAC : 1 350 kg pour un montage à un seul essieu — 2 700 kg pour un tandem à 2 essieux

Commande de frein / brake control device



Marque : AL-KO
Type : 161S version A
Numéro du PV d'essai d'homologation : 361-284-83

PTAC : de 950 kg à 1 600 kg
S : 100 kg
D : 15,0

Frein / brake

Marque : Al-Ko
Type : 2051
Numéro de PV d'homologation : 361-0031-92



ANNEXE 4

CALCUL DE RÉPARTITION DES CHARGES UNIFORME UNIFORM LOAD DISTRIBUTION CALCULATION

CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE

Marque :
 Type :
 N° d'identification :
 Empattement F = m
 Empattement théorique F'¹ = m

DIMENSIONS DU VÉHICULE CARROSSÉ (hors tout)

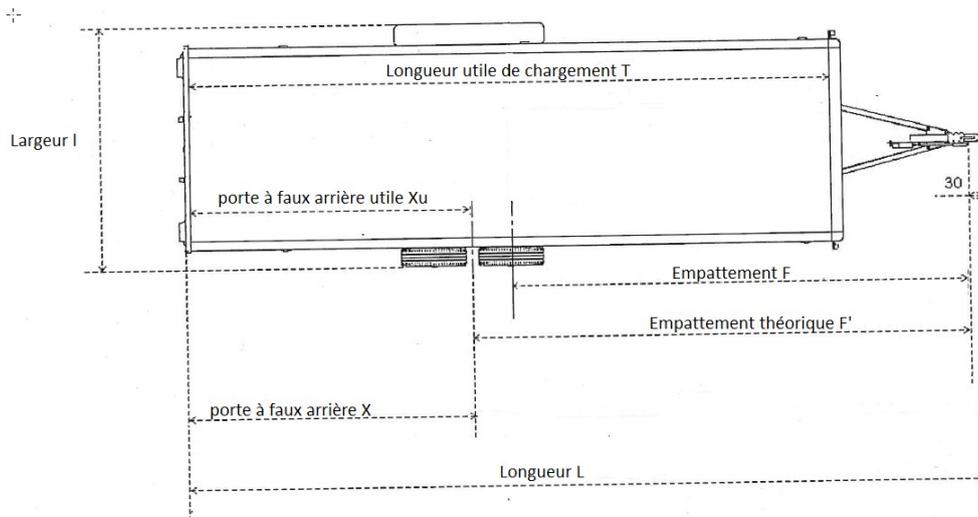
Longueur L = m
 Largeur l = m
 Surface L x l = m²

CARACTÉRISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = m
 Porte à faux arrière du véhicule : X = m
 Porte à faux arrière utile : Xu = m
 Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :
 Y = T/2 - Xu = m
 Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant ou à l'attelage :
 F'-Y = m

MASSES

- Poids total autorisé : PTAC = kg
 - Poids à vide du véhicule carrossé : PV = kg
 - Chargement : Ch = PTAC - PV = kg



RÉPARTITION DE LA MASSE DU CHARGEMENT

Tête ou essieu(x) AV Ch.AV = Ch x Y/F' = x = kg
Essieu(x) AR (ou pivot) Ch.AR = Ch x (F'-Y)/F' = x = kg

RÉPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE

Poids à vide avant : PV.AV = kg Ch.AV = kg PT.AV = PV.AV + Ch.AV kg PT.AV maximal autorisé ² kg	Poids à vide arrière : PV.AR = kg Ch.AR kg PT.AR = PV/AR + Ch.AR kg PT.AR maximal autorisé ³ kg
---	---

Fait à le
 Signature

1 F=F' pour une remorque à essieu simple
 2 Charge maximale de l'essieu avant pour une remorque à rond d'avant-train ou valeur S minimale des éléments timon-crochet-commande de frein.
 3 Somme des charges maximales des essieux arrières

ANNEXE 5
CALCUL DE RÉPARTITION DES CHARGES NON UNIFORME
NON UNIFORM LOADS DISTRIBUTION CALCULATION

CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE

Marque :
 Type :
 N° d'identification :
 Empattement F = m
 Empattement théorique F¹ = m

DIMENSIONS DU VÉHICULE CARROSSÉ (hors tout)

Longueur L = m
 Largeur l = m
 Surface L x l = m²

MASSES

– Poids total autorisé : PTAC = kg
 – Poids à vide du véhicule carrossé : PV = kg
 – Chargement : Ch = PTAC - PV = kg

VÉRIFICATION DE LA CHARGE UTILE MINIMALE (SEULEMENT POUR UNE CARAVANE)

La masse de la charge utile (PM) minimale doit satisfaire à l'exigence suivante :

$$PTAC - PV \geq 10 * (n+L)$$

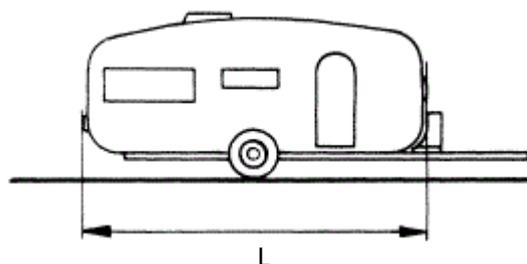
$$..... \geq 10 * (..... +)$$

$$..... \geq \text{ kg}$$

où

"n" est le nombre maximal de couchettes et

"L" est la longueur totale de la carrosserie, incluant les accessoires (feux, poignées...)



CALCUL DE RÉPARTITION DE CHARGES

Élément considéré	Distance par rapport au centre des essieux	Masse maximum à cet endroit (kg)	Moment (distance*masse)
Poids à vide tête d'attelage	F'	PV.AV	
Poids à vide sur les essieux	0	PV.AR	0
Coffre n°1			
Coffre n°2			
Coffre n°3			
Coffre n°4			
Coffre n°5			
Coffre n°6			
	TOTAUX	(A) ² =	(B) =

Charges totales	Charges maximales autorisées
Sur la tête d'attelage $\frac{B}{F'} = \text{ kg}$	≤ kg ³
Sur l'essieu arrière PTAC – Charge tête d'attelage = kg	≤ kg ⁴

*Nota : un fichier numérique de ce calcul figure sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/xt/carrossage_m1.xlt*

Fait à le

Signature

1 F=F' pour une remorque à essieu simple
 2 La somme des poids (valeur A) doit être égale au PTAC
 3 Charge maximale de l'essieu avant pour une remorque à rond d'avant-train ou valeur S minimale des éléments timon-crochet-commande de frein.
 4 Somme des charges maximales des essieux arrières

APPENDICE

Adresses où faire parvenir votre dossier complet.

16 – Charente	17 – Charente-Maritime
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne Subdivision véhicules 43 rue du Docteur Duroselle 16 000 Angoulême	DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres Subdivision véhicules Zone industrielle de Périgny 2 Rue Edme Mariotte 17 180 Périgny
19 – Corrèze	23 – Creuse
DREAL Nouvelle-Aquitaine Groupement des unités départementales Corrèze, Creuse, Haute-Vienne 22, rue des Pénitents Blancs – CS 53 218 Limoges CEDEX 1	DREAL Nouvelle-Aquitaine Groupement des unités départementales Corrèze, Creuse, Haute-Vienne 22, rue des Pénitents Blancs – CS 53 218 Limoges CEDEX 1
24 – Dordogne	33 – Gironde
Voir Charente ou Corrèze ou Lot-et-Garonne	DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité départementale de la Gironde Cellule véhicules Cité administrative – Boîte 55 2, rue Jules Ferry 33 090 Bordeaux CEDEX
40 – Landes	47 – Lot-et-Garonne
Voir Pyrénées-atlantiques, site de Pau	DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité départementale du Lot-et-Garonne Cellule véhicules 1722 avenue de Colmar 47 916 Agen CEDEX 9
64 – Pyrénées-atlantiques	79 – Deux-Sèvres
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale des Pyrénées-Atlantiques et des Landes Unité contrôles techniques	DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres Subdivision véhicules Zone industrielle de Saint-Liguaire 4 rue Alfred Nobel 79 000 Niort
Cité administrative rue Pierre Bonnard CS 87 564 64 075 Pau	6 Allées Marines 64 100 Bayonne
86 – Vienne	87 – Haute-Vienne
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne Subdivision véhicules 20 rue de la Providence 86 000 Poitiers	DREAL Nouvelle-Aquitaine Groupement des unités départementales Corrèze, Creuse, Haute-Vienne 22, rue des Pénitents Blancs – CS 53 218 Limoges CEDEX 1